

**PROVISION POUR RISQUE INDEMNITAIRE P.P.P.**

Intervention de **Paul Euzière**  
Président du groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Nous n'allons pas refaire l'histoire de ce **désastreux contrat de Partenariat-Public-Privé** que M. Leleux et sa « majorité » avaient voté en 2013 contre notre avis qui était très argumenté et qui s'est révélé, malheureusement tout à fait fondé, comme la suite l'a montré.

Je rappellerai simplement, hors considérations financières et juridiques sur la façon dont ce marché avait été passé, que nous avons préconisé toute une série de mesures techniques -dont l'installation de lampadaires photovoltaïques utilisant donc l'énergie solaire- qui s'avèrent 10 ans plus tard à l'ordre du jour...

Ceci étant, il s'agit ici de constituer une provision de **755 000 € pour le risque d'indemnisation pour la rupture anticipée du Contrat P.P.P. pour l'Eclairage Public.**  
La société Illuminéo demandant **930 000 € d'indemnités de rupture.**

Nous avons, avant le **vote du conseil municipal rompant le Contrat de P.P.P. demandé que nous soit communiqué le Rapport d'expertise juridique sur les risques que comportait l'éventualité d'une rupture.**

Malgré nos demandes répétées, il ne nous a pas été transmis.

Pour cette raison et parce que nous manquons d'éléments juridiques sur les risques indemnitaires encourus par la Ville, notre groupe s'est abstenu.

Aujourd'hui, compte tenu que, la délibération mentionne que le conseil juridique de la Ville a jugé le risque [indemnitaire] « **désormais suffisamment important pour la Ville pour constituer une provision pour risque indemnitaire** ».

**Nos craintes et demandes étaient donc justifiées.**

**Nous vous demandons instamment la transmission de cet audit juridique ainsi que les mémoires déposés devant la Justice par la société Illuminéo, ces pièces étant indispensables à un vote en toute connaissance de cause de cette délibération.**